14 juillet 2015 | Genève – Dans le monde, près d'une personne sur 10 souffre d'un trouble mental, mais seulement 1 % des agents de santé travaillent dans le domaine. Près de la moitié de la population mondiale vit dans des pays où l'on compte moins d'un psychiatre pour 100 000 personnes.

Il existe d'énormes inégalités en termes d'accès aux services de santé mentale selon l'endroit où l'on vit. En moyenne dans le monde, il y a moins d'un agent de santé spécialisé pour 10 000 habitants selon l'édition 2014 de l'Atlas de la santé mentale *(Mental Health Atlas 2014)* de l'Organisation mondiale de la Santé, publié aujourd'hui. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, ce taux tombe en dessous de 1 pour 100 000 habitants, alors qu'il est de 1 pour 2000 dans les pays à revenu élevé.

Le rapport indique que les dépenses mondiales pour la santé mentale sont encore très faibles. Elles représentent moins de US $2 par habitant et par an dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et plus de US $50 dans les pays à revenu élevé. Dans leur majorité, les dépenses sont consacrées aux hôpitaux psychiatriques qui ne desservent qu'une petite proportion de ceux qui ont besoin de soins. Les pays à revenu élevé ont encore un nombre bien plus grand de lits d'hôpitaux et des taux d'hospitalisation beaucoup plus élevés que les pays à faible revenu, avec 42 lits et 142 admissions pour 100 000 habitants.

La formation du personnel des soins de santé primaires est cruciale pour renforcer les capacités de reconnaître et de traiter les personnes souffrant de troubles mentaux graves et courants. Depuis 2011, le nombre des infirmières travaillant dans le domaine de la santé mentale a augmenté de 35 %, mais il y a des pénuries dans toutes les disciplines, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

L'Atlas indique que les pays progressent dans l'instauration de politiques, plans et législations pour la santé mentale, une base solide pour une bonne gouvernance et le développement des services. Deux tiers des pays ont une politique ou un plan et la moitié ont adopté une loi sur la santé mentale. Pourtant, la plupart des politiques et des législations ne sont pas totalement conformes aux clauses internationales des droits de l'homme, et les personnes atteintes de troubles mentaux et leur famille ne participent que marginalement à leur élaboration.

En 2013, l'OMS a publié le *Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020* avec quatre objectifs : parvenir à un leadership et à une gouvernance plus efficaces dans le domaine de la santé mentale ; fournir des services de santé mentale et des services de protection sociale complets dans un cadre communautaire ; mettre en œuvre des stratégies de promotion et de prévention ; et renforcer les systèmes d'information, réunir davantage de données factuelles et développer la recherche.

L'Atlas de la santé mentale (*Mental Health Atlas*) de l'OMS fournit des données de référence pour mesurer les progrès en vue d'atteindre les cibles du plan d'action. L'édition 2014 est la

quatrième et la plus récente, avec des informations sur la disponibilité des services de santé mentale et des ressources dans le monde entier, dont les allocations financières, les ressources humaines et les établissements spécialisés dans le domaine de la santé mentale dans 172 pays.

En 2013, le *Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020* a fixé des cibles et indiqué les valeurs initiales :

- 80 % des pays auront élaboré ou actualisé leurs politiques ou leurs plans de santé mentale conformément aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme (d'ici 2020).
- Valeur initiale : 45 % des États Membres de l'OMS

- 50 % des pays auront élaboré ou actualisé leur législation en matière de santé mentale conformément aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme (d'ici 2020).
- Valeur initiale : 34 % des États Membres de l'OMS

- La couverture des services de prise en charge des troubles mentaux graves aura augmenté de 20 % (d'ici 2020).
- Valeur initiale : ne peut pas encore être calculée à partir des données de l'Atlas 2014

- 80 % des pays disposeront d'au moins deux programmes nationaux fonctionnels et multisectoriels de promotion et de prévention dans le domaine de la santé mentale (d'ici 2020).

- Valeur initiale : 41 % des États Membres de l'OMS

- Le taux de suicides dans les pays sera réduit de 10 % (d'ici 2020).
- Valeur initiale : 11,4 pour 100 000 habitants

- 80 % des pays recueilleront systématiquement et communiqueront tous les deux ans des données sur un ensemble minimum d'indicateurs de la santé mentale dans le cadre de leurs systèmes nationaux d'information sanitaire et sociale (d'ici 2020).
- Situation initiale : 33 % des États Membres de l'OMS.

Pour en savoir plus, veuillez contacter :

Fadéla Chaib, Chargée de communication, Téléphone: +41 22 791 32 28, Portable : + 41 79 475 55 56, Courriel : chaibf@who.int

Liens connexes :
http://www.who.int/mental_health/en/

http://www.who.int/mental_health/evidence/atlas/mental_health_atlas_2014/en/

http://www.who.int/mental_health/evidence/atlasmnh/en/

Plan d'action pour la santé mentale 2013-2020 :
http://wwwwho.int/mental_health/action_plan_2013/fr/